

**RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNÉE 2018
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE LA NIEVRE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de la Nièvre est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 23 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

La baisse des dépôts de dossiers de surendettement (-16.30%) se poursuit et s'accélère cette année dans le département puisqu'en 2017 la tendance n'était que de -2.67% et devient plus marquée qu'au niveau national et régional.

Le taux de redépôts, calculé sur 12 mois à fin septembre, est de 48.60%. Ce taux est également en baisse si on le compare à celui de la même période il y a un an puisqu'il était de 53.4%. Ces redépôts de dossiers de surendettement sont liés à des changements de situation difficilement prévisibles tels que les séparations, le chômage ainsi que des raisons liées au marché immobilier où les ventes restent difficiles malgré un prix au m² relativement bas et particulièrement en milieu rural. Même si la vente se réalise, celle-ci ne couvre souvent pas la totalité du passif.

Recevabilité et orientation

L'évolution des dossiers pour examen de la recevabilité suit la même tendance que celle des dépôts puisqu'on remarque une baisse de 14% en 2018. La part des dossiers irrecevables reste relativement faible puisque elle ne représente que 3.7% des dossiers. Le nombre a tendance à baisser (5.7% en 2017) et peut s'expliquer par le principe de licéité des traitements (droit à l'oubli pour un dossier précédent déclaré irrecevable) mis en œuvre.

Les dossiers orientés vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire continuent de progresser pour représenter 38.7% des dossiers traités contre 37.4% l'an passé.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

La proportion des plans conventionnels (phase de conciliation), concernant depuis janvier 2018 uniquement les dossiers comportant un bien immobilier, s'élève à 13.2% des dossiers traités. Cet indicateur est supérieur à celui de la région (9%) et de l'ensemble du territoire (7.7%). Ce taux est lié à une présence de bien immobilier beaucoup plus marquée dans le département.

Mesures pérennes et mesures provisoires

Les mesures pérennes, dont l'objectif est de limiter les dépôts successifs de dossiers de surendettement, sont encore cette année d'un niveau élevé puisqu'elles représentent 71.4% des dossiers traités mais restent en dessous des chiffres nationaux et régionaux respectivement de 76.6% et 74.4%

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions ²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du rapport d'activité, de l'enquête typologique et des indicateurs de la Commission - Motif d'irrecevabilité pour absence de bonne foi et principe de licéité des traitements - Mise en œuvre de la Gestion Électronique des Documents et l'incidence pour les juges - Présentation aux magistrats du portail tribunal
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	11	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés - Information de la Commission en cas de délai de paiement obtenu par le locataire
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions : 8</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 82</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation en détail de la procédure aux nouveaux travailleurs sociaux ainsi que les documents demandés et les rubriques à compléter pour la constitution d'un dossier - Mise en évidence des différentes phases de la procédure et leur incidence pour le débiteur et les créanciers
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions : 3</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 24</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Schéma de la procédure - Les personnes éligibles - Les différentes phases de la procédure de surendettement
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	1 et 15	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de la procédure de surendettement et de la typologie des personnes surendettées à l'occasion de la réunion annuelle des banquiers de la place - Présentation aux enseignants des missions de la Banque de France et notamment de la procédure de surendettement

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Après une mesure de surendettement et particulièrement en cas d'effacement du passif dans le cadre d'un rétablissement personnel, certains banquiers clôturent des comptes bancaires
- Les huissiers ou organismes de recouvrement ne sont pas toujours informés par les créanciers de la recevabilité d'un dossier de surendettement et de ce fait les poursuites continuent

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Manque d'accompagnement durant l'instruction des dossiers de surendettement. Certains continuent de régler leur passif alors que la recevabilité de leur demande a été prononcée
- Accompagnement insuffisant des débiteurs lors de la mise en place du plan de surendettement et pour effectuer les règlements des mensualités prévues
- Difficultés de compréhension par les débiteurs des courriers envoyés par le secrétariat de la Commission

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Contre-propositions excessives en matière de taux de certains établissements de crédit
- Contestation de certains créanciers (bailleurs sociaux notamment) concernant les mesures d'effacement dans le cadre d'un rétablissement personnel

Date : 07/02/2019

Le président de la Commission



Le secrétaire de la Commission



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE 2018

Indicateurs	2017	2018	variation 2018/2017 (en %)
Dossiers déposés	985	824	-16,3%
Proportion de dossiers déposés avec bien immobilier		26,8%	
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	53,4%	48,6%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	12,0%	9,7%	
Dossiers décidés recevables par la commission	902	776	-14,0%
Dossiers décidés irrecevables par la commission	53	37	-30,2%
Dossiers orientés par la commission	907	776	-14,4%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier		40,1%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	37,4%	38,7%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	3,7%	4,8%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	58,9%	56,6%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	932	1001	7,4%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	7,2%	5,7%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	5,7%	3,7%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	32,5%	33,2%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	2,8%	3,0%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	12,6%	13,2%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	7,5%	6,9%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	5,0%	6,3%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	38,2%	41,3%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>		28,4%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>		15,9%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>		12,9%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)		71,4%	
Dossiers jugés recevables à la suite d'un recours sur la décision d'irrecevabilité ou déchéance		3	
Dossiers jugés irrecevables à la suite d'un recours sur la décision de recevabilité		4	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Indicateurs	Données commission	Données région	Données nationales (France métropolitaine)
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	3,7%	4,7%	4,6%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	33,2%	38,7%	41,5%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	13,2%	9,0%	7,7%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	41,3%	40,1%	38,5%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	71,4%	74,4%	76,6%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Nièvre	Dettes financières	28 357	700	3 411	81,1%	89,9%	17 745	4,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	13 851	173	289	39,6%	22,2%	74 413	1,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	13 966	592	2 561	39,9%	76,0%	14 405	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	541	435	561	1,5%	55,8%	714	1,0
	Dettes de charges courantes	3 164	636	2 880	9,0%	81,6%	3 049	4,0
	Autres dettes	3 447	394	777	9,9%	50,6%	1 568	1,0
	Endettement global	34 968	779	7 068	100,0%	100,0%	20 780	8,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Bourgogne-Franche-Comté	Dettes financières	263 930	6 369	29 716	77,2%	87,4%	15 890	4,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	131 996	1 368	2 319	38,6%	18,8%	88 199	1,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	126 075	5 601	22 524	36,9%	76,9%	12 785	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	5 859	3 810	4 873	1,7%	52,3%	806	1,0
	Dettes de charges courantes	35 925	6 002	26 433	10,5%	82,4%	3 471	4,0
	Autres dettes	42 108	4 229	9 630	12,3%	58,0%	1 632	2,0
	Endettement global	341 963	7 286	65 779	100,0%	100,0%	20 159	8,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
France métropolitaine	Dettes financières	4 925 046	128 335	600 838	74,6%	86,8%	14 884	4,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	2 321 153	21 505	37 583	35,2%	14,5%	93 503	1,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	2 493 589	115 651	474 676	37,8%	78,2%	12 734	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	110 304	70 537	88 579	1,7%	47,7%	800	1,0
	Dettes de charges courantes	818 332	120 167	484 522	12,4%	81,3%	3 507	3,0
	Autres dettes	854 730	82 524	184 380	13,0%	55,8%	1 696	2,0
	Endettement global	6 598 108	147 853	1 269 740	100,0%	100,0%	19 426	8,0